

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/013

Objet : Boulangerie intercommunale de Flêtre - Modification de la délibération relative à la vente avec réserve de propriété

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ– Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE –Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPART à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/013

Objet : Boulangerie intercommunale de Flêtre - Modification de la délibération relative à la vente avec réserve de propriété

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Considérant que par délibération 2018/150 en date du 17 décembre 2018, la boulangerie intercommunale située à Flêtre a été définie d'intérêt communautaire ;

Considérant que la Communauté rurale des Monts de Flandre a décidé en 2008 de vendre l'immeuble situé 564 Route Nationale à Madame et Monsieur DUBERNARD MALET (SARL Au Fournil de Flêtre) sous la forme d'une vente avec réserve de propriété ;

Considérant que le paiement, selon les termes de la délibération et de l'acte de vente, devait intervenir de la manière suivante :

- 180 mensualités de 1 500 euros par mois pendant 15 ans à compter du 1er décembre 2008,
- solde de 155 000 euros payable dans les trois mois suivant l'expiration de la période de quinze ans, soit au plus tard le 1er mars 2023.

Ces termes contiennent une erreur, le paiement des 180 mensualités s'achevant en novembre 2023 et non en novembre 2022.

Par conséquent, afin de sécuriser la vente, il convient de modifier la délibération du conseil communautaire de la Communauté rurale des Monts de Flandre et l'acte notarié.

Il vous est proposé :

- de modifier la délibération de la Communauté rurale des Monts de Flandre relative à la vente avec réserve de propriété à Madame et Monsieur DUBERNARD MALET (SARL Au Fournil de Flêtre) concernant les modalités de paiement du prix de vente de la façon suivante :
 - o cent quatre vingt (180) mensualités de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 euros) chacune pendant quinze ans à compter du 1er décembre 2008, payables le 1er de chaque mois,
 - o le solde, soit la somme de CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (155 000,00 euros) étant payable au plus tard dans les trois mois suivant l'expiration de la période de quinze ans, soit au plus tard le 1er mars 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à régulariser cette erreur par acte notarié. Les frais d'actes notariés pour cette régularisation seront pris en charge par la CCFI.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20230207-DEL2023_013-DE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valentin DELLEVAL', written over the official seal.

Valentin DELLEVAL

